

**oepe**  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

# Rapport annuel de données sur l'adhésion

Exercice  
2021-2022

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Méthodologie et notes	4
<b>Principaux faits saillants</b>	<b>5</b>
<b>Demandes d'inscription</b>	<b>6</b>
Figure 1 : Total de nouvelles demandes d'inscription par exercice	6
Figure 2 : Total de demandes provenant des diplômés de programmes offerts par les CAATO	7
Figure 3 : Total de demandes d'inscription venant de personnes ayant des qualifications différentes	7
<b>Adhésion</b>	<b>8</b>
Figure 4 : Total de membres	8
Figure 5 : Taux de croissance nette en fin d'exercice	8
<b>Nouvelles adhésions</b>	<b>9</b>
Figure 6 : Nouveaux membres par exercice	9
<b>Rétention des membres</b>	<b>9</b>
Figure 7 : Membres en règle par rapport aux anciens membres	9
Démissions	10
Figure 8 : Motifs de démission	10
Suspensions	10
Anciens membres	11
<b>Données démographiques sur les membres</b>	<b>12</b>
Figure 9 : Membres et données démographiques sectorielles selon le genre	12
Figure 10 : Membres et données démographiques sectorielles selon le groupe d'âge	13
Figure 11 : Auto-identification des membres	13
Répartition géographique des membres	14
Figure 12 : Répartition géographique des membres	14
<b>Emplois occupés par les membres</b>	<b>15</b>
Figure 13 : Répartition des membres selon leur statut d'emploi	15
Figure 14 : Répartition des membres selon le milieu de travail	16
Changements relatifs à l'emploi des membres	16
<b>Conclusion</b>	<b>17</b>

# Introduction

L'*Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance* (l'« Ordre ») a été créé en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (« la Loi »), avec pour mandat de réglementer la profession en Ontario dans l'intérêt du public. L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est l'un des plus grands organismes d'autoréglementation et le premier ordre professionnel réglementant les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) au Canada.

Le *Rapport annuel de données sur l'adhésion* donne un aperçu exhaustif des tendances en matière d'inscription et d'adhésion au cours de l'exercice (du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022). Le rapport passe en revue les demandes d'inscription reçues, les tendances en matière d'adhésion et fournit un éclairage sur la profession. Il met également en lumière la répartition démographique et géographique des membres qui composent la profession de la petite enfance en Ontario. Ces données permettent non seulement à l'Ordre de prendre de meilleures décisions - fondées sur des données - en matière de politiques et de processus, mais aussi aux parties prenantes et aux dirigeants communautaires de prendre des décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de la main-d'œuvre et de besoins communautaires concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. En cette cinquième année de publication, le *Rapport annuel de données sur l'adhésion* a démontré et continue de démontrer la croissance et l'évolution de l'environnement des EPEI, qui jouent un rôle essentiel dans le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario.

En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a signé l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada qui, une fois pleinement adopté, permettra de réduire les frais pour les parents et d'offrir aux familles ontariennes des services de garde plus accessibles et de haute qualité. Dans le cadre de ce plan d'action, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à créer 86 000 places supplémentaires dans les services de garde agréés d'ici 2026, ce qui augmentera considérablement le besoin en EPEI au cours des prochaines années.

Les données contenues dans le présent rapport sont essentielles pour démontrer le contexte dans lequel ces changements se produisent. La prochaine section aborde les méthodes d'analyse de données utilisées, suivies des principaux faits saillants. Ensuite, des sections plus détaillées fourniront une analyse des données collectées par l'Ordre sur les inscriptions, les membres, la démographie et l'emploi.

## Méthodologie et notes

Le présent rapport a été élaboré à partir des données recueillies par l'Ordre au cours des processus de demande initiale d'inscription et de renouvellement annuel de adhésion. Nous avons eu recours à des pratiques normalisées pour déterminer les statistiques qu'il contient. Les notes suivantes doivent être utilisées pour comprendre les définitions et les limites des données et des statistiques présentées :

- Les nouveaux membres sont définis comme des personnes qui se sont inscrites à l'Ordre pour la première fois ou comme d'anciens membres qui ont présenté une nouvelle demande d'inscription après une révocation administrative.
- Les statistiques sur l'emploi incluses dans ce rapport ne comprennent pas les renseignements sur les nouveaux membres de l'exercice 2021-2022, car l'Ordre ne recueille des renseignements sur l'emploi que lors du processus de renouvellement annuel.
- À l'heure actuelle, l'Ordre ne recueille que quelques renseignements démographiques autodéclarés, dont le genre, l'âge et la langue préférée (anglais ou français). S'ils le souhaitent, les demandeurs et les membres peuvent également indiquer s'ils sont d'origine autochtone ou francophone. L'Ordre aimerait élargir les renseignements recueillis et envisage de recueillir des données fondées sur la race de manière utile. Toutefois, avant de mettre en œuvre cette initiative, l'Ordre doit procéder à un examen attentif et à une consultation sérieuse des communautés et des parties prenantes.

## Principaux faits saillants

### Demandes reçues

(par rapport à une moyenne quinquennale de 5 096)

**5 778**

### Nouveaux membres

(par rapport à une moyenne quinquennale de 4 481)

**5 468**

### Membres en règle

- 1,15 % de croissance nette par rapport à l'année précédente

**59 547**

### Démissions

- 48 % ne travaillent plus dans le domaine de l'EPE

**1 523**

### Données démographiques

**98 %**

de femmes

**25-34**  
ans

plus grande cohorte  
selon le groupe d'âge

**23 %**

**circonscription n° 5**

plus grande cohorte  
selon la zone  
géographique

### Renseignements sur l'emploi

**80 %**

sont employés à  
temps plein

**56 %**

travaillent dans des  
services de garde  
d'enfants agréés

**10 %**

occupent des postes  
à responsabilités

# Demandes d'inscription

Afin de se voir délivrer un certificat d'inscription, les demandeurs doivent démontrer qu'ils satisfont à toutes les exigences énoncées dans le [Règlement sur l'inscription \(Règl. de l'Ont. 221/08\)](#) pris en vertu de la [Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#).

Il est possible de satisfaire aux exigences de l'Ordre en matière d'études et de formation de plusieurs façons, notamment comme suit :

1. détenir un diplôme d'un programme d'éducation en services à l'enfance (ESE) délivré par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO);
2. avoir terminé un programme ou obtenu un grade équivalent au diplôme en ESE offert par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO);
3. détenir un certificat ou une lettre d'équivalence délivré(e) par l'Association francophone en services à l'enfance de l'Ontario ou par l'Association of Early Childhood Educators Ontario<sup>1</sup>.
4. posséder un permis ou un certificat délivré par un organisme de réglementation d'un(e) autre province ou territoire canadien et considéré comme équivalent au certificat d'inscription délivré par l'Ordre aux fins de l'*Accord sur le commerce intérieur (ACI)*;
5. détenir un diplôme ou un grade délivré par un établissement postsecondaire ou un diplôme ou un grade d'un établissement postsecondaire et une expérience qui, ensemble, équivalent à un diplôme d'un programme d'éducation en services à l'enfance offert par un CAATO.

L'Ordre a connu une augmentation de 19,7 % du volume global des demandes d'inscription par rapport à l'année précédente, soit une augmentation d'environ 7 % par rapport au volume moyen<sup>2</sup>, similaire au taux d'augmentation des années précédentes, à l'exception de l'exercice 2019-2020.

**Figure 1 : Total de nouvelles demandes d'inscription par exercice**

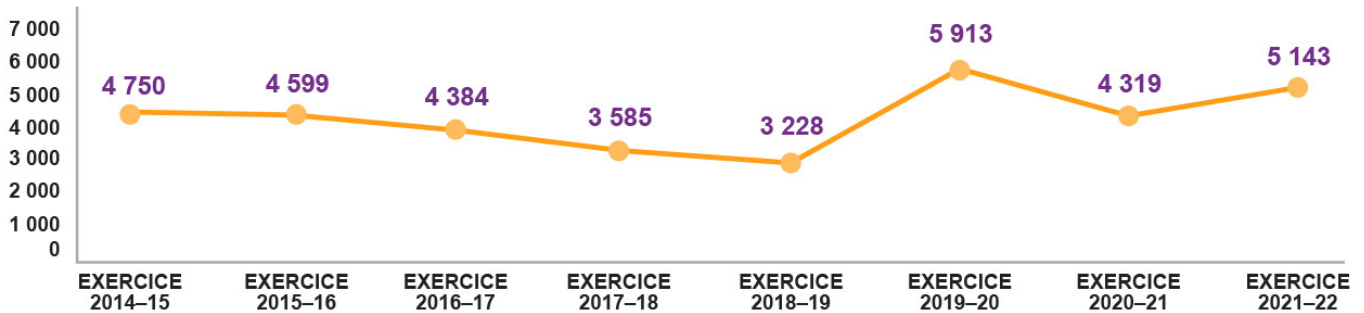


<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cet alinéa du Règlement sera révoqué. Les demandeurs qui détiennent une lettre d'équivalence devront faire l'objet d'une évaluation individuelle de leurs diplômes afin de déterminer s'ils satisfont à l'exigence d'inscription en matière d'études et de formation.

<sup>2</sup> Cette valeur a été déterminée en calculant le volume moyen de demandes reçues par l'Ordre entre les exercices 2010-2011 et 2018-2019, puis en déterminant la variation en pourcentage entre l'exercice 2021-2022 et le volume moyen.

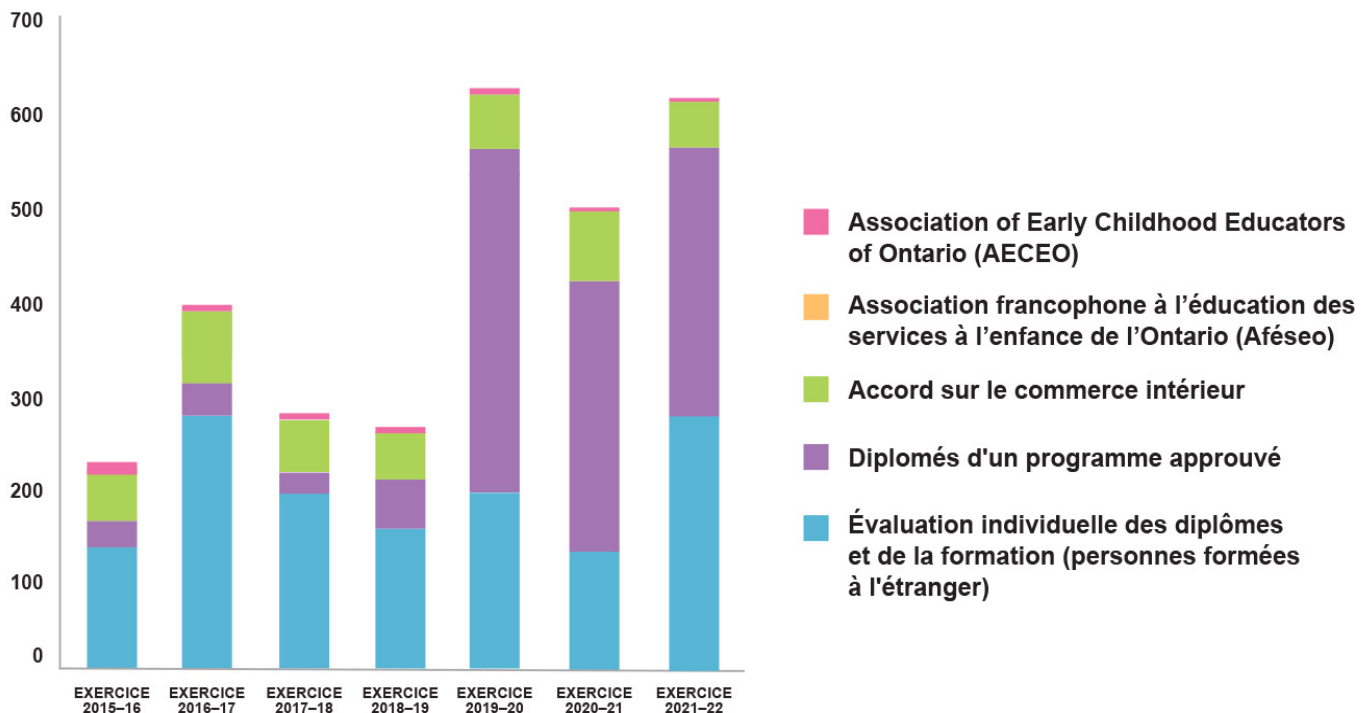
La plupart des demandes d'inscription reçues par l'Ordre (89 %) proviennent de diplômés d'un programme d'ESE délivré par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO). Conformément à l'augmentation du volume global des demandes d'inscription, l'Ordre a observé une augmentation de 19,1 % du volume des demandes CAATO reçues au cours de l'exercice 2021-2022.

**Figure 2 : Total de demandes provenant des diplômés de programmes offerts par les CAATO**



Alors que la plupart des demandeurs sont diplômés d'un programme de CAATO, un peu plus de 10 % des candidats demandent à satisfaire à l'exigence de formation grâce à des qualifications et des diplômes différents. À l'instar des tendances générales en matière de demandes d'inscription, le volume de demandes provenant de personnes ayant des qualifications différentes a augmenté de 25 % au cours de l'exercice 2020-2021.

**Figure 3 : Total de demandes d'inscription venant de personnes ayant des qualifications différentes**



# Adhésion

L'Ordre a connu une faible progression du nombre total de membres en règle, qui est passé à 59 547 à la fin de l'exercice. Le taux de croissance global du nombre de membres adhérents a diminué par rapport à l'exercice précédent, ne représentant qu'une croissance nette de 1,15 % au cours de l'exercice 2020-2021. Il fallait s'y attendre, car l'Ordre a repris ses activités régulières et a rétabli les processus de suspension après la fin des mesures temporaires COVID-19 mises en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021.

Figure 4 : Total de membres (au 30 juin 2022)

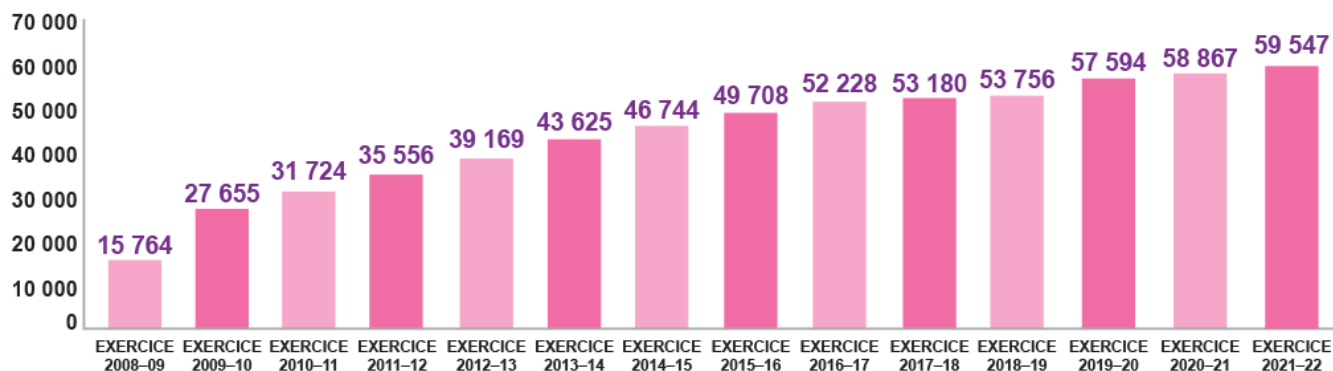
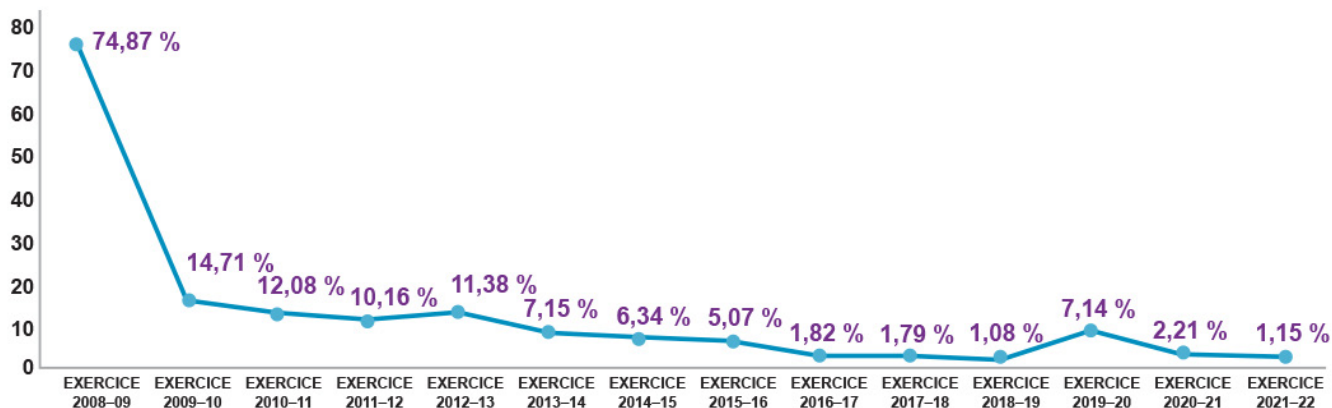


Figure 5 : Taux de croissance nette en fin d'exercice





## Nouvelles adhésions

L'Ordre a observé une augmentation significative du nombre de nouveaux membres, en hausse de 26,1 % par rapport à l'exercice 2020-2021.

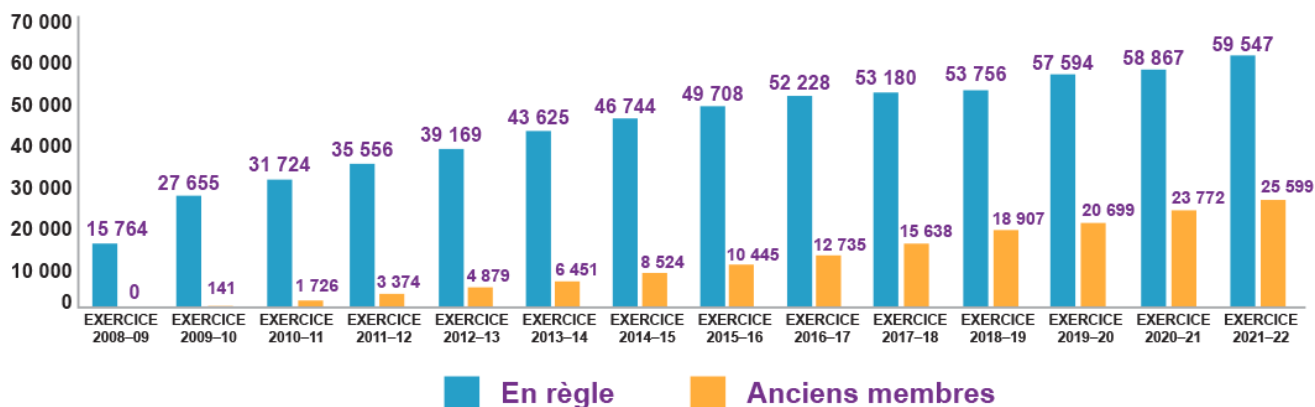
Figure 6 : Nouveaux membres par exercice



## Rétention des membres

Les membres ne sont plus considérés comme étant en règle lorsque leur certificat d'inscription a été suspendu, révoqué ou annulé ou lorsqu'ils ont démissionné. Sur plus de 80 000 certificats d'inscription délivrés par l'Ordre depuis sa création, 32,4 % appartiennent à d'anciens membres qui ne sont plus en règle. Il s'agit là d'une légère augmentation (d'environ 3 %) par rapport à l'année précédente.

Figure 7 : Membres en règle par rapport aux anciens membres

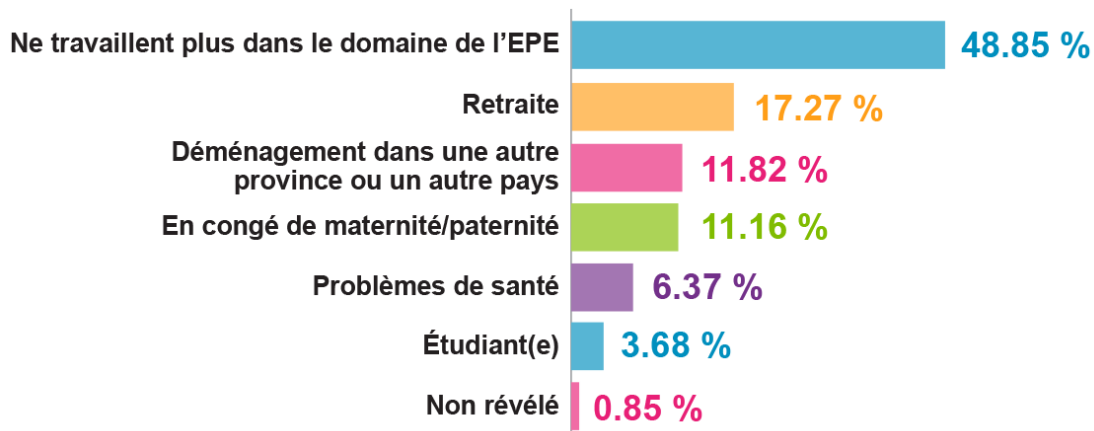


## Démissions

L'Ordre a observé une augmentation importante du volume de démissions (1 523) au cours de l'exercice 2021-2022, soit une hausse de 19,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette situation est probablement due à la fin des mesures COVID-19 de l'Ordre et au rétablissement du processus de suspension.

Comme les années précédentes, la principale raison invoquée par les membres pour justifier leur démission est qu'ils ne travaillent plus dans le secteur de l'EPE, ce qui représente près de la moitié de toutes les démissions. Au cours de cet exercice, le volume des membres indiquant un déménagement dans une autre province ou un autre pays a augmenté, dépassant ainsi le congé de maternité ou paternité, qui était auparavant le troisième motif le plus souvent invoqué. La plus grande cohorte de membres ayant démissionné se situe encore dans la tranche d'âge des 25-34 ans (38,8 %), l'âge médian de la démission étant de 36 ans. Les membres de la tranche d'âge des 18-24 ans étaient les moins susceptibles de démissionner, ne représentant que 2,9 % des démissions.

Figure 8 : Motifs de démission



## Suspensions

Les membres peuvent voir leur certificat d'inscription suspendu pour différentes raisons, notamment :

- le défaut de paiement des frais de renouvellement d'adhésion;
- le défaut de fournir les informations requises par l'Ordre lors de leur renouvellement annuel d'adhésion ou pour leur portfolio d'apprentissage professionnel continu;
- les questions relatives à la conduite.

Parmi les membres dont le certificat d'inscription n'est plus en règle, environ 28 % ont été suspendus. L'Ordre a observé une augmentation importante du volume de suspensions (4 399) au cours de l'exercice 2021-2022, soit une hausse de 48,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due, en partie, à la fin des mesures temporaires que l'Ordre a entreprises pendant la pandémie de COVID-19. Bien que l'Ordre ait relancé le processus de notification des suspensions au cours de l'exercice 2020-2021, les membres n'ont pas été suspendus avant l'exercice suivant. Avec le retour aux activités habituelles, il fallait s'attendre à une augmentation du volume de suspensions.

## Anciens membres

Les membres qui ont démissionné ou qui ont été suspendus peuvent généralement rétablir leur adhésion après avoir fourni les informations requises ou effectué leur paiement. L'Ordre a observé une augmentation significative du nombre de demandes de rétablissement d'adhésion ; 1 809 demandes cette année soit une hausse de 86,3 % par rapport à l'année précédente. La majorité des anciens membres qui ont choisi de rétablir leur adhésion (plus de 85 %) l'ont fait après avoir vu leur certificat d'inscription suspendu pour des raisons administratives (c'est-à-dire pour défaut de fournir les renseignements requis et/ou pour défaut de paiement des frais).

Les membres qui sont restés suspendus pendant trois années consécutives sans réintégration voient leur certificat d'inscription révoqué administrativement, conformément au Règlement sur l'inscription pris en application de la Loi. L'exercice 2021-2022 a vu une augmentation de 5 % du volume de révocations (1 996 au total), ce qui correspond au volume de suspensions enregistré par l'Ordre au cours de l'exercice 2018-2019.

Une fois qu'un certificat d'inscription a été révoqué, il ne peut plus être remis en vigueur; les anciens membres qui souhaitent exercer à nouveau la profession doivent présenter une nouvelle demande d'inscription à l'Ordre. L'Ordre a observé une augmentation de 27,5 % du volume de demandes de réinscription reçues par rapport à l'année précédente (241 au total).

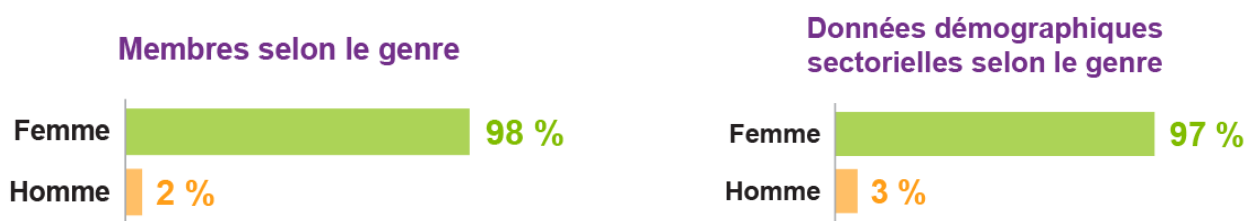
## Données démographiques sur les membres

Comme les années précédentes, l'Ordre n'a pas observé de changements significatifs dans les données démographiques sur les membres. Dans l'ensemble, les membres continuent à s'identifier comme étant majoritairement des femmes anglophones, ce qui correspond étroitement aux données démographiques sectorielles<sup>3</sup>.

Les rapports du gouvernement provincial sur le marché du travail donnent un aperçu du secteur, y compris sur les tendances démographiques et les données du secteur, pour aider les particuliers et les organisations à évaluer les tendances en matière d'emploi et à déterminer les compétences, les études et la formation nécessaires pour trouver un emploi aujourd'hui et dans l'avenir.

L'information sur le marché du travail de l'Ontario pour le secteur de la petite enfance est évaluée selon le Code national des professions (CNP) n° 4214, qui représente les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les aides-éducatrices et les aides-éducateurs de la petite enfance ainsi que leurs superviseur(e)s. En raison de cette définition universelle, les données englobent des travailleurs sectoriels qui ne relèvent pas de la compétence réglementaire de l'Ordre. La section suivante présente une comparaison entre les membres de l'Ordre et les données démographiques sectorielles figurant dans les profils d'emploi du marché du travail en Ontario.

**Figure 9 : Membres et données démographiques selon le genre**



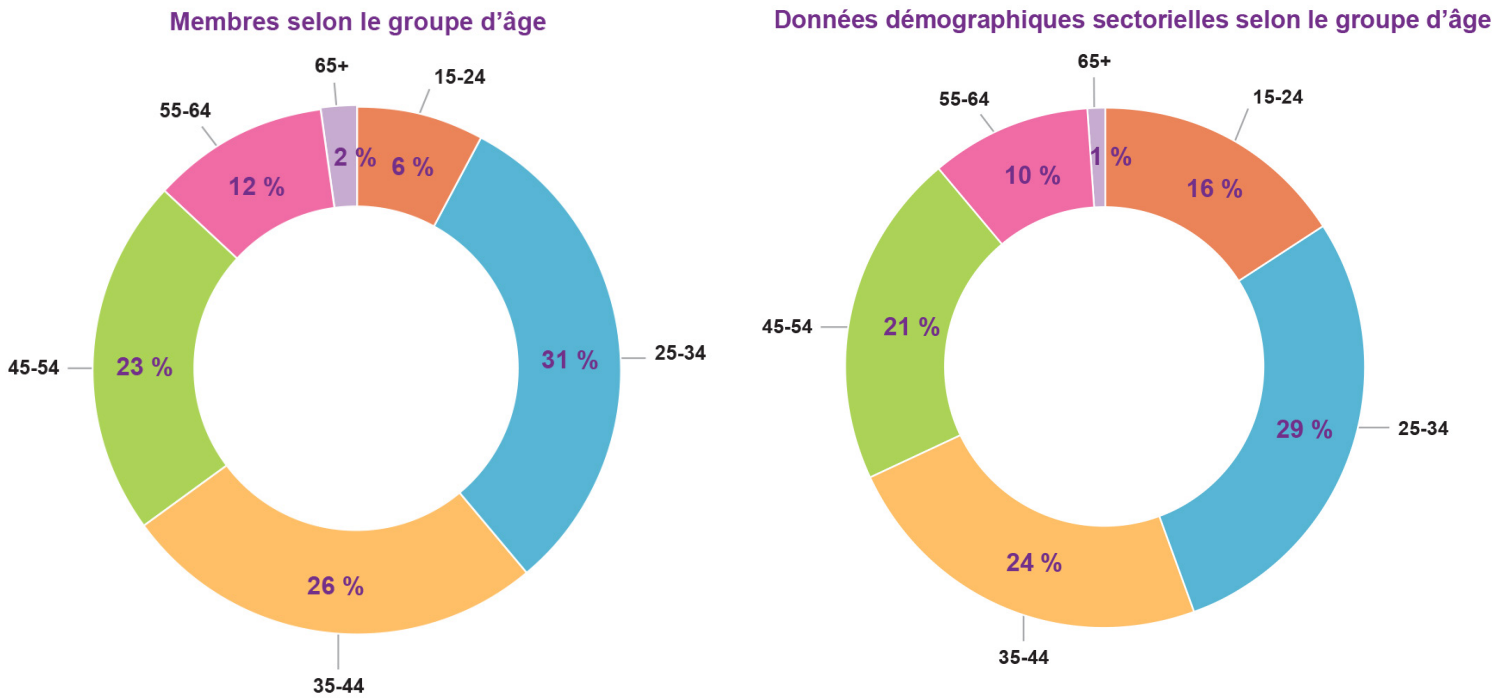
La répartition des membres par genre reste inchangée. L'Ordre offre aux membres la possibilité de s'identifier comme n'appartenant à aucun des deux genres s'ils le souhaitent; toutefois, étant donné le nombre limité de membres qui choisissent cette option (moins de 1 %), cette donnée a été supprimée pour éviter la divulgation involontaire de renseignements personnels.

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'âge des membres de l'Ordre a peu changé. L'âge moyen des membres est de 40 ans, en baisse de un an, tandis que l'âge médian reste le même à savoir de 39 ans<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> [Gouvernement de l'Ontario. Éducatrices/éducateurs et aides-éducatrices/aides-éducateurs de la petite enfance. Marché du travail de l'Ontario et profils de poste. Consulté le 13 juillet 2022.](#)

<sup>4</sup> Même si la moyenne et la médiane peuvent être proches (ou parfois, identiques), la médiane est souvent la mesure privilégiée de l'âge, car la moyenne est susceptible d'être influencée de manière significative par des aberrations statistiques, ce qui la rend moins représentative de la population.

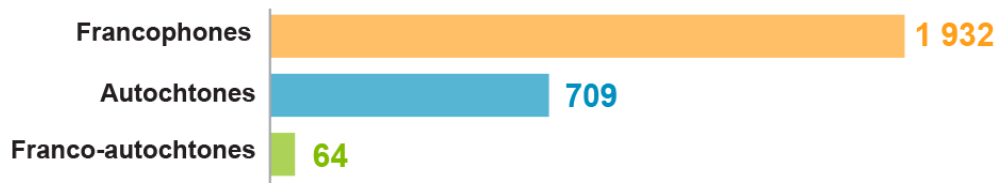
**Figure 10 : Membres et données démographiques sectorielles selon le groupe d'âge**



Les groupes d'âge des membres de l'Ordre correspondent toujours étroitement aux tendances sectorielles, à part pour ceux âgés de 15 à 24 ans. Cette différence est probablement due au fait que les données de l'Ordre se concentrent exclusivement sur les EPE. Étant donné que les demandeurs doivent suivre un programme menant à un diplôme d'EPE d'au moins deux ans dans un établissement postsecondaire avant de pouvoir s'inscrire à l'Ordre, cela signifie que ces derniers ont au moins 18 ans.

L'Ordre offre à ses membres la possibilité de se déclarer comme étant francophones, autochtones ou les deux. L'Ordre a observé une augmentation de 9 % du nombre de membres ayant choisi de s'auto-identifier, passant à 4,5 % des membres.

**Figure 11 : Auto-identification des membres**

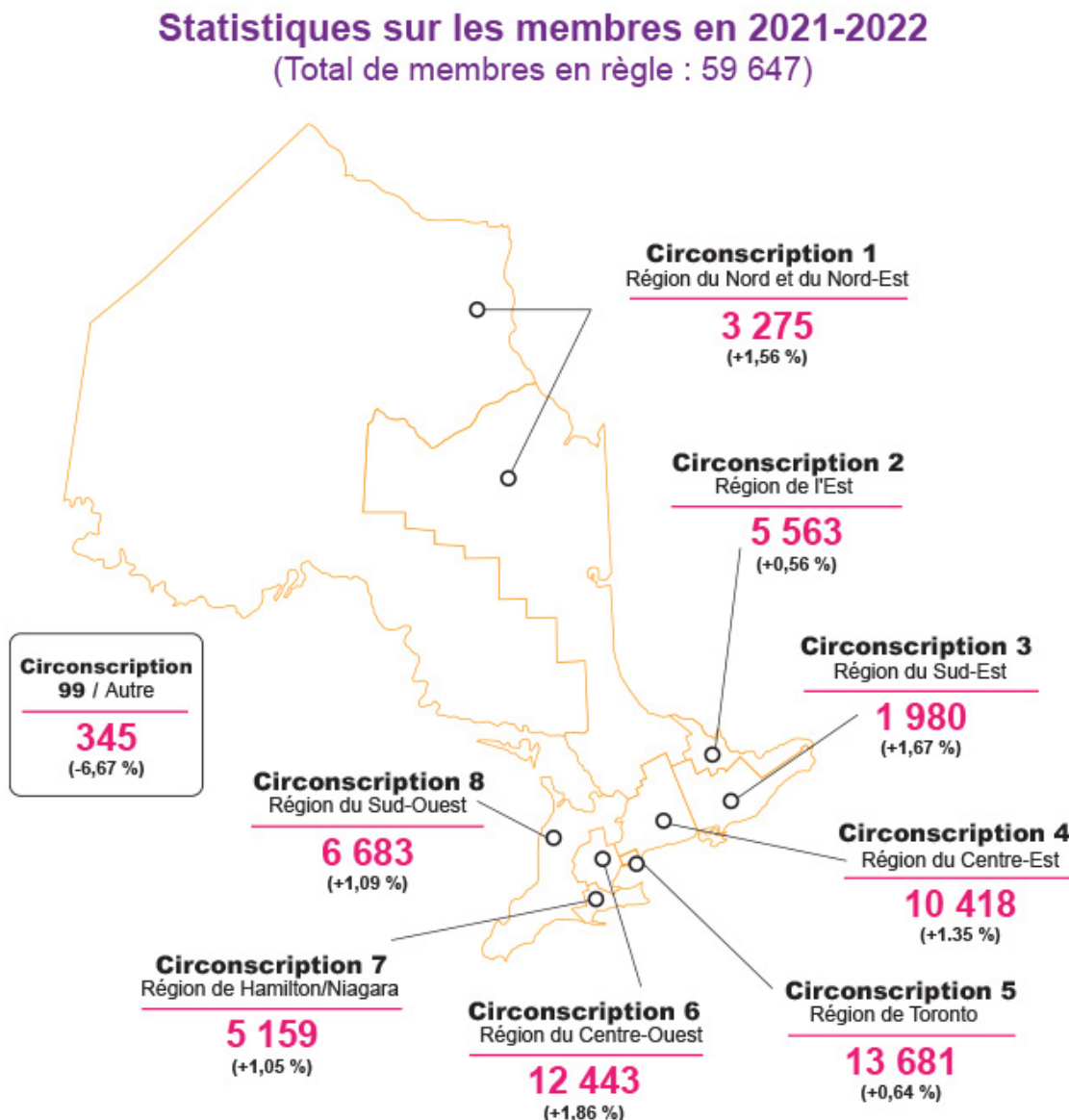


## Répartition géographique des membres

Au cours de l'exercice, chaque circonscription a connu une croissance marginale par rapport à l'année précédente, à l'exception de la circonscription n° 99, qui comprend les membres qui vivent à l'extérieur de l'Ontario. Bien que la circonscription n° 99 a connu le changement le plus marqué, elle représente moins de 1 % de l'ensemble des membres de l'Ordre.

La répartition globale des membres demeure inchangée, la circonscription n° 5 conservant le plus grand pourcentage de membres (23 %), suivie de la circonscription n° 6 (21 %) et de la circonscription n° 4 (18 %). L'Ordre n'a pas observé de changements statistiquement significatifs parmi les membres ayant changé de circonscription, lesquels sont restés en très grande majorité dans leur région, indépendamment des changements d'emploi.

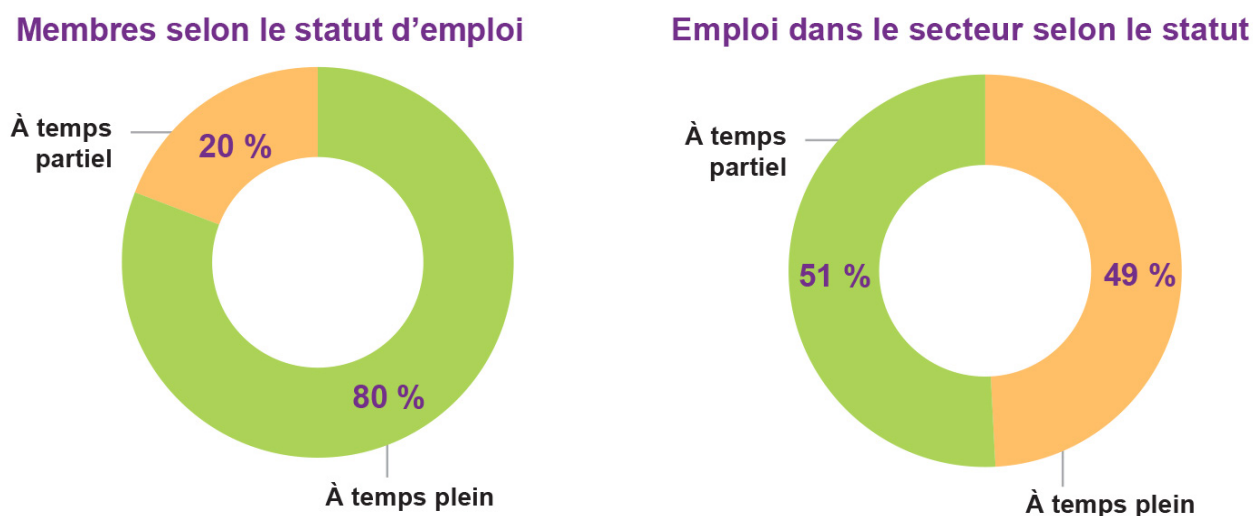
Figure 12 : Répartition géographique des membres



## Emplois occupés par les membres

Les membres de l'Ordre continuent d'afficher des taux d'emploi à temps plein plus élevés que les tendances sectorielles, avec 80 % d'entre eux ayant indiqué travailler à temps plein. Le taux de chômage des membres a baissé depuis l'année précédente, tombant de 8,1 % à 7,6 %. Ce taux est supérieur au taux sectoriel de 4,2 %. Cette différence dans les taux de chômage peut être attribuée à divers facteurs, tels que l'emploi occasionnel ou contractuel et le sous-emploi dans le secteur, les diverses méthodes de collecte de données et les différences dans la définition du terme « chômeur ».

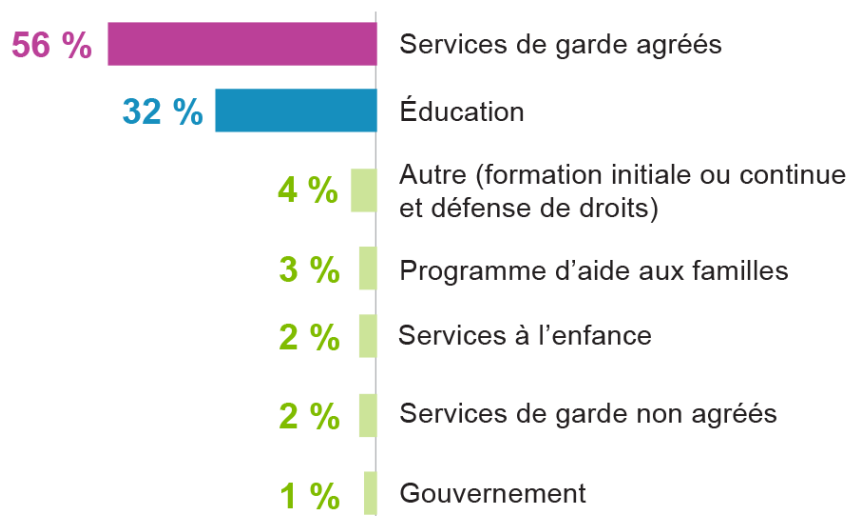
**Figure 13 : Répartition des membres selon leur statut d'emploi**



Au cours de cet exercice, le nombre de membres déclarant être indépendants est resté le même, soit 1,9 %. Ce chiffre reste nettement inférieur à la tendance sectorielle observée dans l'information sur le marché du travail de l'Ontario, qui se maintient à un taux de 6 % de travailleurs indépendants.

Les milieux de travail prédominants sont toujours les services de garde d'enfants agréés et le secteur de l'éducation, représentant cumulativement 88 % de tous les milieux de travail des membres.

**Figure 14 : Répartition des membres selon le milieu de travail**



Les membres sont invités à indiquer leur titre de poste lors du renouvellement annuel de leur adhésion. « Éducateur(trice) de la petite enfance » reste le titre de poste le plus fréquemment indiqué, représentant 65,3 % des membres employés, et en légère baisse par rapport aux 68,4 % de l'année précédente. Comme l'année précédente, environ 10 % des membres ont indiqué occuper des postes de direction. Le nombre de membres indiquant travailler en tant qu'enseignant(e) et consultant(e)-ressource a continué de baisser pour atteindre moins de 1 % (0,88 %) des membres employés au cours de l'exercice, contre 1,2 % l'année précédente.

### Changements relatifs à l'emploi des membres

Environ 10 % des membres ont signalé des changements dans leur emploi au cours de l'exercice financier, y compris des changements de milieu et de statut d'emploi, le milieu des services de garde agréés demeurant relativement inchangé. Comme pour l'exercice précédent, la baisse la plus importante concerne les membres qui ont déclaré travailler dans un « autre » milieu de travail, dont le taux a chuté d'un peu plus de 50 %.

Parmi les membres qui ont indiqué un changement dans leur situation d'emploi, les variations les plus importantes ont été observées chez ceux ayant déclaré être « présentement sans emploi », soit une baisse de 6 %, ainsi que chez les membres travaillant à temps partiel, soit une hausse de 5 %.



## Conclusion

Le *Rapport annuel de données sur l'adhésion*, publié pour la cinquième année, continue de donner un aperçu des données démographiques sur l'adhésion et les tendances au sein de la main-d'œuvre qui compose la profession de la petite enfance en Ontario. Il est important de noter que, comparé aux éditions précédentes, ce rapport montre que le retour à des processus d'inscription habituels, après deux années de modifications en raison de la pandémie de COVID-19, a entraîné une normalisation des tendances en matière de données sur l'inscription et l'adhésion.

Ce rapport marque également la conclusion du plan stratégique 2018-2022 de l'Ordre. En s'appuyant sur les réussites obtenues dans le cadre de ce plan, l'Ordre a commencé à travailler sur les objectifs du plan stratégique 2022-2027. L'un des principaux axes du nouveau plan consiste à poursuivre et à élargir la communication et le partage des données.

Pour l'avenir, la mise en œuvre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada oblige l'Ordre à suivre de près l'évolution des systèmes locaux et provinciaux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Au fur et à mesure de sa mise en œuvre en Ontario, l'initiative aura une incidence sur les futurs rapports de données sur l'inscription et l'adhésion, car le nombre de places dans les services de garde agréés augmente ainsi que le nombre de professionnels qualifiés qui travaillent dans ces programmes. Des rapports comme celui-ci fournissent non seulement à l'Ordre, mais aussi aux dirigeants provinciaux et locaux, les données et les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur les politiques et les procédures ayant une incidence sur les EPEI, sur le secteur et sur le public.



Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance  
438, avenue University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

**Téléphone :** 416 961-8558  
**Sans frais :** 1 888 961-8558

**Courriel :** [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca)  
**Site Web :** [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



---

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication, veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca)

© 2022 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance